



15ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 1985 | De M. Stéphane Testé (La République en Marche - Seine-Saint-Denis) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Culture | | Ministère attributaire > Culture |
| Rubrique > culture | Tête d'analyse > Modalités de mise en place du "pass culture" | Analyse > Modalités de mise en place du "pass culture". |
| Question publiée au JO le : 17/10/2017 Réponse publiée au JO le : 14/11/2017 page : 5571 | | |

Texte de la question

M. Stéphane Testé interroge Mme la ministre de la culture sur la mise en place du "pass culture". Cette proposition de campagne phare de l'actuel président de la République a été réaffirmée depuis par le Premier ministre dans son discours de politique générale. Il permettra aux jeunes de plus de 18 ans de disposer de 500 euros pour acheter des livres, des tickets de musée, des places de spectacle, concert ou cinéma etc. Néanmoins, aucune date officielle n'a été donnée quant à sa mise en place et des doutes subsistent sur la façon dont ce pass sera distribuée aux bénéficiaires (application sur smartphone, chèques culture, coupons...). De même, les pistes de financement restent floues. Il souhaiterait donc savoir quelles seront les modalités de financement et d'attribution du "pass culture" et la date à laquelle celui-ci verra le jour.

Texte de la réponse

Pensé comme l'aboutissement du parcours d'éducation artistique et culturelle dont les jeunes auront bénéficié de leur plus jeune âge à leur majorité, le Pass culture est un « passeport culturel » destiné aux jeunes à leur majorité. En cohérence avec ce parcours, il consacrera l'autonomisation des jeunes dans leur pratique artistique et culturelle propre à travers une plateforme dont l'éditionnalisation et les algorithmes ouvriront le champ des offres proposées. Il prolongera également la politique forte en faveur de la pratique artistique en ouvrant l'accès à ces pratiques à un âge auquel elles sont souvent abandonnées. La conception même de ce Pass marque une nouvelle méthode d'action publique : les futurs usagers seront sollicités tant pour la définition de l'offre qui leur sera proposée que pour l'objet final. Il s'agit de déployer une méthode contributive associant de façon dynamique, dès décembre 2017, les jeunes concernés, les établissements culturels du ministère, plus largement les acteurs culturels publics et privés et des innovateurs. Cette méthode et l'objectif constituent une des premières politiques numériques de la culture, qui suppose de collaborer avec un écosystème permettant l'appropriation du Pass par les jeunes au même titre que leurs réseaux sociaux habituels tout en prévoyant un accès aux zones moins couvertes par le réseau. L'articulation avec d'autres politiques nationales ou territoriales d'accès à la culture est étudiée. Le Pass Culture bénéficiera en 2018 d'une première dotation de 5 M€. La contribution financière du ministère de la culture se poursuivra tout au long du quinquennat. Elle sera accompagnée par d'autres sources de financement, qui seront négociées et arbitrées.